

[Texte]

Ivan Head. I will ask Mr. Head if he would be good enough to introduce his colleagues. Mr. Head.

Mr. Ivan L. Head (President, International Development Research Centre): Thank you, Mr. Chairman. Lady and gentlemen members of the Committee, I am delighted to be here. I have present with me the Senior Vice-President of IDRC, Dr. Louis Berlinguet, and the Treasurer of IDRC, Mr. Raymond Audet.

The Chairman: Thank you, Mr. Head.

There has been circulated a memorandum. All members should have seen it. It is in this form; it came under a note from the Secretary of the IDRC. Mr. Head was very kind in letting us have it in advance, but he would like to make just a few comments, I believe, in advance and then he would be very happy to receive questions from you.

• 1540

Mr. Head: Thank you, Mr. Chairman. If I may, one word by way of explanation of the memorandum in front of you. This was prepared, of course, as is evident on the cover, not for this Committee but for the Cabinet committee on External Affairs and National Defence which invited IDRC to appear before it some weeks ago to explain the activities of the centre. It seemed to us, and your Chairman agreed, that this would be an appropriate kind of document to circulate and I hope you find that agreeable.

Rather than make a lengthy opening statement I should like simply to say that IDRC attempts now to reflect the excitement that Parliament exhibited at the time that the centre was created by legislation in the spring of 1970. The centre at that time was an innovative kind of act. I believe it is fair to say that it continues to be innovative. It has been highly regarded abroad, both in developing countries and in industrialized countries, and evidence of that perhaps is best found in the fact that several other industrialized countries have chosen to create centres of the form of IDRC in greater or lesser degree.

We continue to concentrate our attention and our energies on the primary mandate of the centre as laid forth in the statute, and that is to enhance the indigenous research confidence of the developing country. We do this, of course, through the funding of research projects in those countries but we look for the double bottom line in terms of our activities. We do this by dealing with research institutions, be the universities or otherwise, in the developing country. The size of our projects by any comparison with other classical forms of international economic assistance are quite small. The average project is less than \$200,000. The average length of a research project is somewhere between two and three years.

As is indicated in the document circulated to you, our efforts concentrate on the rural poor. This is by decision of our board of governors. That board, as set forth in the act of Parliament creating the centre, really extends to the centre much of its singular nature. The board, I emphasize, is international in character. Parliament chose to state that of the 21 members of the board, 10 could be non-Canadian. I think it is fair to say, Mr. Chairman, that this is the only creation of the Parliament of Canada that has made that kind of provision and it has enhanced, undoubtedly, the reputation, not simply

[Traduction]

international a son siège à Ottawa. Je vais demander à M. Head d'avoir l'amabilité de nous présenter ses collègues. Monsieur Head.

M. Ivan L. Head (président du Centre de recherches pour le développement international): Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs, je suis ravi d'être parmi vous cet après-midi et j'aimerais vous présenter ceux qui m'accompagnent: Le vice-président principal du CRDI, M. Louis Berlinguet, et le trésorier du CRDI, M. Raymond Audet.

Le président: Merci, monsieur Head.

Un mémoire vous a été distribué et j'espère que vous l'avez tous lu. Il nous a été envoyé par le secrétaire du CRDI, sous ce format-là. M. Head a eu l'obligeance de nous le faire parvenir à l'avance, mais je pense qu'il aimerait également faire quelques commentaires avant de répondre à vos questions.

M. Head: Merci, monsieur le président. Avec votre permission, j'aimerais vous dire quelques mots sur le mémoire qui vous a été envoyé. Il a été préparé, comme vous l'indique la couverture, non pas pour votre Comité mais pour le comité du cabinet des Affaires extérieures et de la Défense nationale, lequel avait invité le CRDI, il y a quelques semaines, à venir présenter les activités du Centre. Nous avions convenu avec votre président qu'il serait tout à fait approprié de vous faire parvenir ce document afin de vous renseigner sur nos travaux.

Plutôt que de faire une longue déclaration, je me contenterai de vous dire que le CRDI s'efforce de traduire dans la réalité l'enthousiasme que le Parlement avait manifesté au moment de l'adoption de notre loi organique, au printemps de 1970. A cette époque, le Centre constituait un projet tout à fait innovateur, et je pense qu'il l'est toujours. Il jouit d'une excellente réputation à l'étranger, aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés, comme le prouvent les organismes homologues qui ont été créés, plus ou moins à l'image du CRDI, par d'autres pays industrialisés.

Nous continuons de concentrer notre attention et nos efforts vers l'objectif fondamental que la Loi confère au Centre, à savoir la mise en valeur du potentiel de recherche des pays en voie de développement. Dans cette optique, nous finançons des projets de recherche dans ces pays, tout en nous assurant que l'ensemble de nos activités sont rentables. Nous travaillons donc avec des établissements de recherche, universitaires ou autres, du pays en voie de développement. L'envergure de nos projets est assez limitée, si on les compare aux projets traditionnels d'aide économique internationale. En effet, le budget moyen de nos projets est inférieur à \$200,000 et leur durée va de deux à trois ans.

Comme vous l'indique le document qui vous a été distribué, nous concentrons nos efforts sur les pauvres des régions rurales, conformément à une décision de notre Conseil des gouverneurs. Ce Conseil, dont la constitution est bien définie dans la Loi, confère au Centre son caractère tout à fait particulier. En effet, sa composition est internationale puisque le Parlement a décidé que, sur les 21 membres qu'il réunit, 10 pouvaient être de nationalité étrangère. Je pense pouvoir affirmer, monsieur le président, que c'est la seule loi adoptée par le Parlement canadien qui contienne ce genre de disposition; il est indéniable